

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

5 OCT. 2020

ID : 029-212902936-20200929-DE29092-DE



MAIRIE DE TREGUNC

RENOVATION
DE LA CHAPELLE
DE KERVEN
ETUDES ET TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES
SUR LE MOBILIER ET
LA STATUAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la longère de Kerambourg, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Fabienne LE GOC LE SAGER à Sonia DOUX BETHUIS
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- Delphine SUARD à Olivier BELLEC
- Jean-Paul KRAUS à Didier CARDUNER
- Karine GALBRUN à Valérie VOISIN

Date de convocation : 22 septembre 2020

Didier LE DUC est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que par délibération du 29 mai 2018, le Conseil Municipal a acté la rénovation de la chapelle de Kerven et sollicité des subventions auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région Bretagne, le Département du Finistère et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Après mise en concurrence, un architecte spécialisé dans les bâtiments patrimoniaux a été recruté pour accompagner la collectivité, élaborer le programme de travaux et suivre le chantier.

L'architecte ayant identifié la nécessité de faire réaliser des études complémentaires sur le mobilier et la statuaire, il est aujourd'hui proposé un avenant à sa mission de maîtrise d'œuvre pour mener les études complémentaires sur le mobilier et la statuaire incluant la rédaction du cahier des charges des études, l'analyse des offres et l'intégration des résultats d'étude à la phase de diagnostic.

Les études consisteront en la réalisation de sondages stratigraphiques intérieurs pour l'analyse de couches picturales des bois polychromes et des enduits intérieurs afin de préciser le projet de restauration et son protocole de réalisation ainsi que le coût des opérations.



Plan de financement prévisionnel pour les missions complémentaires dans le cadre de la rénovation de la chapelle de Kerven

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Mission de l'architecte du patrimoine (DIA/ APS/APD/PRO/DCIE/ACT)	21 000 €	Etat - DRAC	9 000 €	20,00%
Diagnostés réglementaires	4 000 €	Région Bretagne	9 000 €	20,00%
Études sur le mobilier, les polychromies et le vitrail	20 000 €	Conseil départemental du Finistère	9 000 €	20,00%
		Concarneau Cornouaille Agglomération Fonds de concours	9 000 €	20,00%
		Autofinancement	9 000 €	20,00%
TOTAL DEPENSES	45 000 €	TOTAL RECETTES	45 000 €	100%

Il est proposé de valider la mission supplémentaire de l'architecte ainsi que les études et diagnostics liés et de solliciter des subventions auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région Bretagne, le Département du Finistère et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 15 septembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel pour les missions complémentaires dans le cadre de la rénovation de la chapelle de Kerven et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département du Finistère et de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 1^{er} octobre 2020
LE MAIRE
Olivier BELLEC

